RELEVE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2016

♦ Le Conseil d'Administration a été informé de la nomination de 3 chargés de missions auprès de la Vice-Présidente Etudiante :

- Pierre Puisset, élu à la Commission de Formation et de Vie Universitaire, chargé d'une mission d'assistance pour les étudiants en difficulté et de suppléance en cas d'indisponibilité de la Vice-Présidente Etudiante,
- Solën Jouin, élue en Commission de Formation et de Vie Universitaire ainsi qu'en Conseil de l'UFR Langues, chargée de mission pour l'amélioration des dispositifs d'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques,
- Kevin Dagneau, élu en Conseil d'Administration, chargé de la vie associative et citoyenne.

Le Conseil d'Administration a examiné et décidé de reporter le projet de réforme des statuts.

Ce projet de modification portait sur les points suivants :

- Une précision indiquant que les Vice-Présidents des conseils, proposés par le Président, devaient être choisis parmi les membres élus (enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs) des conseils auxquels ils appartiennent,
- Une modification du plafond des aménagements de service susceptibles d'être accordés aux vice-présidents délégués qui passeraient d'un maximum de demiservice à un maximum des 3/4 de leurs obligations de service,
- Une précision sur les modalités d'élection du Vice-Président étudiant pour lequel, contrairement aux autres vice-présidents qui sont proposés par le Président et compte tenu de la diversité des candidatures potentielles, il était proposé de revenir à un scrutin à la majorité absolue des suffrages exprimés,
- L'intégration des dispositions relatives aux modalités d'élection des 4 personnalités extérieures « intuitu personae » du Conseil d'Administration,
- Une précision sur la désignation de la présidence du CAC Réduit qui serait confiée soit au Vice-président de la Commission de la Recherche soit au Vice-Président de la Commission Formation et Vie Universitaire (ayant le rang de professeur des universités).

Il avait été préalablement présenté en commission des statuts et en CT où il avait été approuvé à l'unanimité, moins une abstention. Un représentant du CT a été convié à expliquer le vote aux conseillers du CA.

Essentiellement en raison du point concernant les vice-présidents élus, le conseil a estimé avoir besoin d'un temps de réflexion

♦ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, par dérogation à l'article 5.2 des statuts de l'Université, l'octroi à Mme la VP déléguée Ressources Humaines d'une modulation de service de 288 heures pour l'année universitaire 2016/2017.

♦ Le Conseil d'Administration a approuvé (6 Abstentions, 11 Non, 19 Oui) la création des sept pôles d'attractivité suivants: « Sciences archéologiques », « Arts et Industries créatives », « Transfrontalier », « Francophonies, plurilinguismes, langues », « Humanités digitales », « Genre, Corps, Normes », « Maritimités ».

L'équipe présidentielle avait fait une proposition initiale basée sur 5 pôles :

- Sciences archéologiques: Devenir un des pôles phares en sciences archéologiques au niveau national et international. Offrir une formation complète de la licence 1 au doctorat avec des masters (recherche et professionnels) et DU performants. Ces formations sont en lien avec tous les acteurs du monde professionnel de l'archéologie pour assurer des débouchés pour nos étudiants. Prolonger, renforcer, pérenniser le réseau local sur le site de Bordeaux qui existe depuis plus de 10 ans et qui couvre pratiquement tous les espaces géochronologiques concernant l'archéologie (y compris la Préhistoire). Renforcer les liens avec la recherche auprès des 2 UMR existants (Ausonius, IRAMAT-CRP2A). Consolider les coopérations avec l'UMR PACEA (UB). Préparer « l'après Labex » en renforçant les liens avec l'IDEX, la Région, le Ministère de la culture. Renforcer la visibilité de la formation au niveau national, Européen et international
- Arts et Industries créatives : Visibilité de l'université Bordeaux Montaigne dans le champ culturel d'abord local puis à terme national. Ce champ des industries créatives (ICC), qui recouvre les arts visuels, la musique, le spectacle vivant, le cinéma, la télévision, la radio, le jeu vidéo, le livre, la presse, la publicité et la communication) étant principalement occupé par des institutions publiques dépendant du ministère de la Culture, de la Mairie de Bordeaux ou des institutions privées pour lesquelles l'Université en général et Bordeaux Montaigne en particulier n'apparaît pas ou peu, selon les secteurs, comme un partenaire. Les grands mécènes des institutions culturelles bordelaises ou nationales ne connaissent pas l'activité de l'UBM en matière de formation et de recherche sur les arts. Or l'attractivité existe, comme en témoigne l'augmentation continue, depuis plus de vingt ans, des étudiants dans les filières concernées par les ICC.
- Transfrontalier L'UBM doit se positionner sur divers champs de formation et de recherche. Si l'entrée porte bien sur les études basques, elle pourrait développer sa participation à la collaboration transfrontalière tant à travers son antenne bayonnaise que depuis son site bordelais en mettant à profit le rayonnement de la ville de Bordeaux et les atouts que l'UBM possède dans les domaines de la formation et de la recherche, atouts déjà bien identifiés : langues, archéologie et sciences associées, histoire-géographie et interculturalité, arts, FLE, etc.
- Plurilinguisme et Francophonie Le Pôle d'attractivité francophonie, langues et plurilinguisme a pour objectif de (re)placer l'université Bordeaux Montaigne au cœur de ces enjeux. Tout en menant un état des lieux approfondi des potentialités de notre université, il s'agira de déployer une stratégie francophone structurée selon trois volets : le renforcement de notre politique de formation au Français Langue étrangère en nous appuyant sur la future cité des langues et de la francophonie, la redynamisation des recherches dans le champ des francophonies dans notre université (littérature, Histoire, géographie, sciences du langage didactique du FLE) et le développement du volet francophone de notre politique culturelle.

Humanités digitales Le pôle Humanités digitales de Bordeaux-Montaigne mettra en avant une réflexion sur l'importance des écritures au cœur même des processus digitaux qui engagent de nouveaux formats de la connaissance. Ce pôle interroge à partir des disciplines de l'UBM l'héritage de la modernité dans la formation de nouveaux rapports à l'archive, au corpus, au texte, au savoir. La notion d'Humanités Digitales fait référence à l'intégration des opportunités liées au développement des outils numériques dans le domaine de la recherche en sciences humaines et sociales. Elle désigne un ensemble de pratiques de recherche mobilisant des outils informatiques et des cyber infrastructures pour produire et constituer des corpus de recherche, les exploiter de manière innovante et diffuser des résultats sous forme numérique en utilisant les nouveaux réseaux numériques, notamment Internet.

Les débats engagés lors des Assises de la Recherche (deux demi-journées ont été consacrées à l'étude des pôles) et devant le Conseil Académique Réduit ont dégagé 2 nouvelles propositions : « Corps, corps, norme » et « Maritimités ».

- Genre, corps, normes : Affirmer un pôle de compétences « études de genre » dans le paysage universitaire Nouvelle Aquitaine. Développer les connexions entre chercheurs.euses isolées dans leur propre discipline, favoriser l'interdisciplinarité. Développer une expertise auprès des collectivités territoriales de la Région. Favoriser par le regroupement des chercheurs.euses de l'UBM la capacité de réponse aux appels à projets (Région, ANR, H2020
- Maritimités Apparue au début des années 1990, la notion de maritimité(s) est une formulation simple pour désigner des relations complexes entre l'homme et la mer. Elle évoque la représentation, la sensibilité, la perception que l'homme a de son milieu, désigne les façons de s'approprier la mer : les relations professionnelles, culturelles, récréatives, sportives entre les sociétés et la mer... 3 enjeux pour l'établissement :Valoriser et fédérer ce qui se fait au sein de l'établissement sur les questions de maritimités et de mondes « extraeuropéens », pour faire émerger de vrais projets collectifs et fortement pluridisciplinaires Mettre en synergie les réseaux construits par chacune des équipes, ce qui, en complément du point précédent, sera un levier pour répondre à des appels d'offre, régionaux, nationaux, européens et internationaux Apporter à Bordeaux Montaigne une visibilité sur ces thématiques, permettant à l'établissement d'être identifié comme un partenaire potentiel ou une ressource susceptible d'être sollicitée

Conformément aux engagements présidentiels, et comme suite à l'avis défavorable formulé par le CAC Réduit, un représentant du Conseil a été invité pour présenter les éléments ayant conduits au rejet.

Chaque fiche de création de pôles précise les éléments suivants :

- Sources de financements extérieurs pouvant être sollicités
- Transversalité (fédérer équipes de recherche et formation existantes)
- Retombées sur formation (financières, formation continue, double diplôme...) et recherche (programmes)
- Recoupement programmes partenaires ou « guichets »
- Opportunités de valorisation

Chacun de ces pôles sera coordonné par un enseignant-chercheur, qui bénéficiera pour cela d'une modulation de service allant de 24 à 36 heures.

La mise en place de ces pôles fera l'objet d'une évaluation à la fin du premier semestre 2016/2017.

♦ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, les modifications relatives à la délibération portant sur la gestion du temps de travail et aux congés légaux des personnels enseignants et enseignants-chercheurs

Les modifications intégrées dans la délibération précédemment adoptée par le CA du 10 octobre 2014 portent sur les points suivants :

- Une précision sur le fait que les lecteurs ne peuvent pas effectuer de cours magistraux,
- Une précision sur le fait que les 64 heures de service « minimal », quelle que soit la combinaison des décharges et modulations de service hors référentiel doivent être effectuées dans le cadre du service statutaire,
- Une modification de la gestion des jours fériés qui, à compter du 1^{er} septembre 2016, seront considérés comme chômés et payés. L'enseignant qui déciderait de reporter les cours ainsi non-dispensés ne sera pas rémunéré en heures complémentaires,
- Le plafond annuel des heures complémentaires susceptibles d'être autorisé pour les enseignant bénéficiant d'un CRCT ou placés en délégation CNRS est remonté de 16 à 18 heures.
- Les enseignants bénéficiant d'une délégation IUF bénéficient d'une décharge de service qui est donc incompatible avec les heures complémentaires.
- Par exception au principe d'exercice des responsabilités par les titulaires, et uniquement jusqu'à la fin de l'année 2016/2017, l'établissement se réserve la possibilité d'appliquer aux contractuels LRU le dispositif d'équivalence horaire permettant le bénéfice des modulations de service pour charges administratives ou pédagogiques.

♣ Le Conseil d'Administration a adopté (11 Abstentions et 25 Pour) le dispositif relatif aux Modulations De Service et Primes de Charges Administratives portant sur l'année universitaire 2016/2017.

Le projet présenté pour cette année 2016/2017 se caractérise, afin de mieux reconnaître l'implication et l'investissement des collègues, par l'augmentation de 25% des moyens consacrés aux charges pédagogiques restés inchangés depuis 2014.

Le modèle de répartition de l'enveloppe des modulations de service déléguées aux UFR et instituts mis en place depuis l'année 2012/2013 n'est pas modifié pour autant car le nombre de formations est resté relativement stable.

Compte tenu de cette augmentation et des nouvelles modalités d'affectation du budget des UFR au budget initial, les composantes n'auront plus, à compter de la rentrée 2017, la possibilité de transformer en modulation de service une partie du budget de fonctionnement.

Pour permettre l'appréciation au plus juste de l'intensité du travail valorisé, il a été décidé, après concertation avec les directeurs de composante, de se contenter de fixer des limites hautes et basses pour les différentes activités intégrées au référentiel horaire.

Pour les responsabilités pédagogiques, le montant des dotations, composante par composante, est donc le suivant :

- UFR Humanités : 1 042 htd (contre 834 heures en 2015/16) ;
- UFR Langues et Civilisations : 658 htd (contre 526 heures en 2015/16) ;
- UFR STC: 438 htd (contre 350 heures en 2015/16);
- IUT: 338 htd (contre 270 heures en 2015/16);

IJBA 36 heures (contre 18htd en 2015/16).

A cela s'ajoute la valorisation de nouvelles fonctions proposées par l'équipe présidentielle, gérée au niveau de l'établissement : référent numérique UFR, accompagnement de projets de formation continue et/ou d'apprentissage, gestion des projets « Bac +3/-3 ».

Pour les responsabilités scientifiques, il est également proposé de modifier le volume des modulations de service accordées aux directeurs d'équipes de recherche. Il est utile de rappeler l'importance de l'augmentation mise en œuvre sur l'exercice 2010/2011 où le volume global des modulations de service accordées à ce titre est passé de 464 heures à 672 heures, soit une augmentation de près de 45%. Les attributions de modulation de service sont arrêtées par la présente délibération pour un volume spécifique à chaque équipe sur la base suivante :

- Modulations de 24-60 heures (fourchette établie en fonction du nombre d'Enseignants-Chercheurs de l'équipe) : ensemble des équipes d'accueil ;
- Modulations de 96 heures : UMR 5319 PASSAGES, UMR 5607Ausonius, UMR 5060 IRAMAT CRP2A (3x96)
- Création d'une modulation pour les directeurs adjoints d'UMR Ausonius et Passages (2x48)
- Modulations de 32 heures pour montage projet ANR/ERC;
- Modulation de 72 heures pour la coordination du Labex LASCARBX ;
- Modulation de 64 heures pour la direction des Presses Universitaires de Bordeaux.
- Création d'une modulation de 24 heures pour les Editions Ausonius

Enfin, il est proposé de créer une modulation allant de 24 à 36 heures pour les pôles d'attractivité (ces heures seront prises dans l'enveloppe de l'équipe présidentielle).

Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le relèvement du quotient familial utilisé pour la gestion des dossiers d'action sociale.

Le quotient familial actuellement appliqué pour bénéficier d'une ASIU au sein de l'Université Bordeaux Montaigne est compris entre 8 875€ et 10 000€. Cela ne concerne qu'une vingtaine de familles, ce qui est bien trop peu.

C'est pourquoi il est proposé de passer le quotient familial de 10 000 € à 12 400€ dès la rentrée de septembre 2016.

♦ Le Conseil d'Administration a examiné pour information le volet commun du Contrat Quinquennal 2016/2020.

Ce volet commun a été adopté par le CA de la COMUE qui s'est réuni le 7 juillet. Il est en cohérence avec les dispositions des volets spécifiques des établissements membres de la COMUE. Ce projet entend maintenir le positionnement de la ComUE d'Aquitaine et adapter ses missions à la nouvelle organisation régionale et développer des synergies renforcées entre les établissements de la région « Nouvelle Aquitaine».

Il est articulé en 4 axes :

Assurer la diffusion au territoire des effets d'entraînement de l'excellence scientifique.

Cet axe reprend en miroir les dispositions du volet spécifique de notre université sur l'avenir de la MSHA: La ComUE d'Aquitaine soutiendra le renforcement de la recherche de haut niveau en SHS. Dans le cadre de la création d'une structure de type « Unité de Service et de

Recherche (USR), la ComUE d'Aquitaine contribuera à sa coordination scientifique. L'hébergement administratif et de gestion, en sera, quant à lui, confié, à l'Université Bordeaux Montaigne.

Cet axe comporte également un objectif de renforcement de la contribution des SHS (notamment l'archéologie, aménagement et e-tourisme) à la valorisation et au développement économique.

 Promouvoir les actions favorisant l'équité territoriale des conditions de réussite pour le plus grand nombre

Cet axe comporte un objectif de développement d'une politique active des langues pour non spécialistes à distance (LANSAD) et le développement des certifications (création d'un pôle interuniversitaire de langues, développement des cours du soir et stages d'apprentissage, développement d'une offre de formation en Français Langue Etrangère pour les étudiants étrangers du site) ou encore la mise en place de "formations au départ" pour favoriser la mobilité internationale des nombreux publics étudiants, en particulier dans l'espace euro-régional.

 Accompagner les usages multiples du numérique au service des missions dans une recherche de meilleure mutualisation des investissements en moyens techniques et de diffusion des bonnes pratiques

Cet axe prévoit notamment de renforcer les infrastructures numériques pour faciliter les échanges et la collaboration dans les domaines de la gouvernance, de la recherche et de l'enseignement. Une attention particulière sera portée aux articulations entre les actions collectives et les actions propres à l'établissement porteur des services informatiques universitaires en charge du système d'information et du réseau et donc des actions interuniversitaires (l'université de Bordeaux). Il conviendra, en lien avec les établissements concernés, d'en déterminer le modèle économique et organisationnel.

- Développer les actions transfrontalières en vue notamment de construire un euro campus

Une attention particulière sera accordée au renforcement des relations privilégiées communes aux établissements du nord et du sud de l'Aquitaine en direction des pays ayant une relation territoriale stratégique avec la région « Nouvelle Aquitaine ».

Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la convention avec la Fondation du Japon visant à permettre l'organisation de tests en japonais.

Ces tests sont obligatoires pour étudier ou travailler au Japon.

Ils sont organisés chaque année, à l'échelle internationale, les 1ers dimanches de décembre.

La rémunération des intervenants UBM (surveillants, technicien DSI et / ou DPIL) dans la gestion de ces tests sera calquée sur celle pratiquée pour les tests TOEIC/TOEFL adoptée lors du CA du 19 avril 2013, soit 22 € brut de l'heure pour les horaires de week-end.

Les droits demandés pour passer ces tests varient entre 75 et 80 € selon les niveaux. Notre université mettra en place un tarif spécifique pour les étudiants boursiers.

♦ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la convention de mandat à la Société de réalisation immobilière et d'aménagement de l'Université de Bordeaux pour la restructuration et l'extension du département des études de français langue étrangère (DEFLE) de l'Université Bordeaux Montaigne.

Validé dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, le projet de réhabilitation extension du DEFLE va permettre la création de la Cité des Langues Etrangères du Français et de la Francophonie.

Le projet va permettre, en surfaces utiles, la création d'une extension de 830 m2 et la réhabilitation des 837 m2 existantes. Le CLEFF comptera 16 salles de cours de 25, 40 et 70 places mais aussi des espaces bureaux, réunions pour le CLBM et le DEFLE, un espace de travail et d'apprentissage numérique, un laboratoire de recherche en didactique des langues et une salle pour pratiques artistiques

Après la phase études prévue en 2017, les travaux devraient durer 2 ans et s'achever au second trimestre 2020.

Pour cette opération, l'établissement a souhaité passer par un mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SRIA (dont notre établissement est actionnaire à 10% du capital). La DPIL et la DAF assureront un contrôle technique et financier de l'opération.

En l'état, le budget prévisionnel est arrêté à 5 100 000 € dont 4 500 000 € de financement CPER et 600 000 € de fonds propres. L'université s'efforcera de mobiliser les partenaires extérieurs pour essayer de diminuer cette part de fonds propres.

♣ Le Conseil d'Administration a été informé de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec l'Université de Bayreuth (Allemagne), l'Université du Québec à Montréal (Canada), l'université Aboubekr Belkaid Tlemcen (Algérie) et l'université de Maroua (Cameroun).